

 Route de FA 11260 ESPERAZA France ☎ 33 (0).468.741.789 ☎ 33 (0).468.741.579 ✉ info@golgemma.com	FICHE TECHNIQUE HY GERANIUM BOURBON BIO FFL <i>Pelargonium graveolens L'Hér. (syn: Pelargonium X asperum Ehrhart ex Willdenow)</i>	Nombre de pages : 2 Date de création : 02/11/2003 Date de révision : 18/06/2019 Dernière mise à jour : 20/10/2021
	FT EB445F Version 04.10	

Produit issu de l'Agriculture Biologique certifié par FR-BIO-01
Commerce équitable contrôlé selon le référentiel Fair For Life disponible sur www.fairforlife.org

MODE D'OBTENTION

Hydrolat obtenu par distillation à la vapeur d'eau des parties aériennes fleuries de *Pelargonium graveolens L'Hér. (syn: Pelargonium X asperum Ehrhart ex Willdenow)* biologique

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Odeur	:	Fraîche, rosée, rappelant celle de la plante
Apparence	:	Liquide mobile
Couleur	:	Incolore

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Densité à 20°C	:	0,995 à 1,000
Indice de réfraction à 20°C	:	1,332 à 1,334
Teneur en HE	:	> 100 mg/L

PRINCIPAUX COMPOSANTS (Huile essentielle)

Linalol
Citronellol
Geraniol
Isomenthone
Alpha terpinéol

LEGISLATION

Substance 100 % pure et naturelle

N°CAS TSCA	:	8000-46-2
N°CAS EINECS	:	90082-51-2
N°EINECS	:	290-140-0
N°FEMA	:	-
N°FDA	:	182.20
N°CoE	:	324n
FCC	:	-
RIFM	:	-
FMA	:	-
AFNOR	:	-
INCI	:	PELARGONIUM GRAVEOLENS FLOWER/LEAF/STEM WATER
Pays de récolte	:	MADAGASCAR
Pays de fabrication	:	MADAGASCAR

MANIPULATION, STOCKAGE ET D.D.M

Conserver dans des containers fermés bien pleins, à l'abri de l'air, de la lumière, à température stable. Ce produit étant sujet aux pollutions microbiologiques, manipuler de préférence avec des gants et dans une atmosphère stérile.

DDM : 9 mois à compter de la date d'analyse

BACTERIOLOGIE

Produit filtré sur cartouche en polyethersulfone à 0,2 µm au minimum, permettant la rétention de plus de 99,9 % de germes

TRANSPORT

Pas de consigne particulière

Code tarif douanier : 3301 90 90

EXIGENCES ET RESTRICTIONS PRODUITS COSMETIQUES

La présence de substances allergènes dans un produit fini doit être indiquée par voie d'étiquetage si leur concentration respective dépasse 100 ppm dans un produit rincé et 10 ppm dans un produit non rincé.

(Annexe III du Règlement (CE) N°1223/2009 du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques)

Allergènes présents : **Linalol, Citronellole, Geraniol, Eugénol, Citral**

REMARQUE IMPORTANTE

Ce produit est à utiliser dans son intégralité dès ouverture. Dans le cas où cela n'est pas possible, un conservateur doit être ajouté pour empêcher une contamination microbiologique.

Contact : **M. DENAT Jean-François**

Cette fiche a été mise à jour le 20/10/2021

Nombre de pages : 2

Date d'impression : 20/10/2021

Fin du document